



# VISU-SANTÉ

## UN BILAN VISUEL D'ACCÈS FACILE ET RAPIDE

L'UMIF ouvre à Noisy-le-Sec en partenariat avec l'AP-HP une consultation innovante qui permettra d'effectuer rapidement son bilan visuel.

**Centre de santé UMIF de Noisy-le-Sec**

12 allée Christophe Colomb  
Place des découvertes  
93130 NOISY-LE-SEC  
Tél : 06 85 94 48 36

**Contact presse :**

William Lambert - Tél. : 06 03 90 11 19  
Mail : [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com)

umif  MUTUALITÉ FRANÇAISE

En partenariat avec :

ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS

 **VISU-SANTÉ**  
Le bilan visuel d'accès rapide pour renouveler ou adapter vos lunettes



Les consultations  
Visu-Santé  
sont ouvertes !

INAUGURATION ET  
CONFÉRENCE DE PRESSE :  
**16/10/2019**

**Centre de santé UMIF de Noisy-le-Sec**  
12 allée Christophe Colomb  
Place des découvertes  
93130 NOISY-LE-SEC  
Tél : 06 85 94 48 36

**Contact presse :**  
William Lambert - Tél. : 06 03 90 11 19  
Mail : [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com)

## VISU-SANTÉ : UN BILAN VISUEL D'ACCÈS FACILE ET RAPIDE EN SEINE-SAINT-DENIS !

L'UMIF OUVRE À NOISY-LE-SEC EN PARTENARIAT AVEC L'AP-HP  
UNE CONSULTATION VISUELLE NOVATRICE POUR LUTTER CONTRE  
LES DÉSERTS MÉDICAUX OPHTALMOLOGIQUES.

En France, la durée moyenne pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste est de 80 jours. Elle est souvent beaucoup plus longue dans les territoires périphériques comme la Seine-Saint-Denis<sup>1</sup>. En outre, alors que le nombre de praticiens de cette spécialité va diminuer dans les années à venir, une proportion croissante d'ophtalmologistes du secteur libéral pratique des dépassements d'honoraires.

Pour répondre à cette situation, l'Union des Mutuelles d'Île-de-France (UMIF) lance à Noisy-le-Sec un nouveau parcours baptisé Visu-Santé. Celui-ci répond à un protocole de coopération entre professionnels de santé validé par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ouvert aux personnes de 6 à 50 ans, son objectif est d'offrir un accès rapide à un bilan visuel médicalisé, pour un tarif de 28€, pris en charge à 100% par la Sécurité sociale.

Ce nouveau parcours baptisé Visu-Santé est lancé à titre expérimental par l'UMIF dans son centre de santé de Noisy-le-Sec, en lien avec l'OphtalmoPôle de Paris à l'hôpital Cochin AP-HP et le service d'ophtalmologie de l'hôpital Necker-Enfants malades AP-HP.

— **Les patients qui prennent rendez-vous au centre de santé mutualiste de Noisy-le-Sec sont reçus par un orthoptiste qui réalise un bilan ophtalmique complet :** acuité visuelle, mesures de la réfraction, vision binoculaire, tonométrie, pachymétrie, ainsi qu'une photographie du fond de l'œil. Ces examens sont réalisés à l'aide d'un matériel très performant acquis spécialement par l'UMIF.

— **Les résultats des examens et la photographie du fond de l'œil sont transmis à des équipes d'ophtalmologistes :** soit l'équipe du professeur Brézin, chef du service d'ophtalmologie de l'OphtalmoPôle de Paris à l'hôpital Cochin AP-HP, soit celle du professeur Bremond-Gignac, cheffe du service ophtalmologie de l'hôpital universitaire Necker Enfants Malades AP-HP.

— **Le patient reçoit la prescription dans les 8 jours qui suivent son rendez-vous au centre de santé :** la plupart du temps, il se verra ainsi délivrer une ordonnance lui permettant d'acheter des lunettes adaptées à sa vue. Si le spécialiste suspecte une quelconque pathologie, un rendez-vous dans un service d'ophtalmologie de l'AP-HP sera alors proposé.

**Lancé à titre expérimental à Noisy-le-Sec, ce dispositif innovant pourra être déployé dans d'autres centres de santé gérés par l'UMIF.**

<sup>1</sup> Rapport de la Dress (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), octobre 2018.

# Les 3 étapes du parcours Visu-Santé



## ÉTAPE 1 : JE PRENDS RENDEZ-VOUS

Facile et rapide, la prise de rendez-vous au centre de santé UMIF de Noisy-le-Sec peut se faire au choix : sur place, par téléphone au 06 85 94 48 36 ou par internet sur [www.visu-sante.fr](http://www.visu-sante.fr)



## ÉTAPE 2 : JE FAIS MON BILAN VISUEL

Le jour du rendez-vous, le patient est reçu au centre de santé par un orthoptiste qui lui fait passer une série complète d'examens et réalise une photographie du fond de l'œil.



## ÉTAPE 3 : JE REÇOIS L'ORDONNANCE DANS LES 8 JOURS

Les résultats des examens sont transmis via une plateforme numérique à un ophtalmologiste de l'AP-HP. Celui-ci établit son diagnostic et rédige une ordonnance que le patient pourra retirer au centre de santé dans les 8 jours suivant ses examens.

## UN PROTOCOLE RIGOUREUX POUR UN BILAN VISUEL RAPIDE ET UN DÉPISTAGE SANS FAILLE

Le protocole mis en œuvre par l'UMIF dans le cadre de Visu-Santé a été élaboré et est mis en œuvre en collaboration avec les chefs de service ophtalmologie de deux grands hôpitaux parisiens.

### — Professeur Dominique Bremond-Gignac, ophtalmologiste,

Cheffe du Pôle ophtalmologie de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades AP-HP, Directrice du département d'orthoptie de la Faculté de Médecine - Université de Paris.

« Nous sommes confrontés à un problème de santé visuelle car il n'y a pas assez d'ophtalmologistes. Or, la plupart des patients consultent pour un simple changement de lunettes et n'ont aucun problème particulier. Il faut cependant effectuer un contrôle visuel lors du changement de lunettes. Le protocole que nous mettons en œuvre avec l'UMIF permet aux patients d'avoir accès à un bilan visuel rapide, grâce à une délégation autorisée par l'Agence régionale de santé, de l'ophtalmologiste, qui établit le diagnostic et fait la prescription, à l'orthoptiste, qui réalise au préalable le bilan visuel. Cette délégation de tâches est faite dans un souci de sécurité médicale et est placée sous la responsabilité de l'ophtalmologiste. Les examens qui sont réalisés sont très complets et comprennent une photographie du fond de l'œil, afin de repérer toute anomalie. C'est un protocole innovant car les professionnels impliqués n'exercent pas au même endroit et échangent leurs informations via une plateforme numérique sécurisée. Cette nouvelle offre de télémédecine, c'est l'avenir. »

### — Professeur Antoine Brézin, ophtalmologiste,

Chef du service ophtalmologie de l'OphtalmoPôle de Paris à l'hôpital Cochin AP-HP, Professeur à la Faculté de Médecine - Université de Paris.

« L'allongement des délais pour avoir accès à une consultation ophtalmologique est une tendance de fond qui n'est pas prête de s'inverser si l'on ne trouve pas d'autres façons de faire. Mais s'il faut 12 ans pour former un ophtalmologiste, il en faut 3 pour former un orthoptiste, qui sait parfaitement réaliser les bilans visuels. La meilleure solution pour réduire les délais est donc d'aller vers une délégation d'activités circonscrites, comme cela existe par exemple en obstétrique, avec des sages-femmes qui, en lien avec un obstétricien, suivent les futures mamans. Ce que nous voulons éviter c'est le modèle en place dans certains pays où le prescripteur de lunettes n'est autre que le vendeur de lunettes, parce que cela génère des conflits d'intérêts. La délégation formalisée à un orthoptiste, qui est un professionnel de santé, permet de prescrire plus rapidement des lunettes mais aussi de réaliser un véritable dépistage des pathologies oculaires. Les mailles du protocole que nous mettons en œuvre avec l'UMIF sont assez serrées pour que la moindre anomalie soit détectée et donne lieu à un examen ophtalmologique approfondi. »

### L'ORTHOPTISTE : UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ



L'orthoptie est une profession paramédicale permettant d'obtenir un diplôme universitaire de niveau Bac +3. Les études comportent des enseignements théoriques et pratiques, ainsi que des stages hospitaliers effectués dans un service d'ophtalmologie. Les orthoptistes sont des spécialistes de la vue formés au dépistage des pathologies oculaires, à la rééducation, à la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle.

## UNE VOLONTÉ D'INNOVATION QUI S'APPUIE SUR DES VALEURS FORTES

L'Union des mutuelles d'Île-de-France (UMIF) dont le conseil d'administration est composé de mutuelles de santé met en œuvre pour leur compte une politique d'accès aux soins, de prévention et d'éducation à la santé, en région francilienne. Elle compte une centaine de salariés, gère six centres de santé (Paris, Ivry-sur-Seine, Gennevilliers, Argenteuil, Noisy-le-Sec, Meaux) et six magasins d'optique (Paris 16, Paris 20, Montreuil, Argenteuil, Corbeil, Drancy).

Organisme à but non lucratif, l'UMIF est animée par des valeurs mutualistes de solidarité, de démocratie et d'égalité d'accès à des soins de qualité. Dans les années 80, la Fédération Nationale des Déportés Résistants et Patriotes (FNDIRP) lui a transmis la propriété des établissements sanitaires fondés après-guerre pour les besoins des déportés.

Forte de son histoire, de son ancrage et de ses engagements, l'UMIF développe aujourd'hui une nouvelle stratégie pour s'adapter aux défis actuels de la santé. Elle souhaite ainsi innover en s'appuyant sur la coopération professionnelle et sur les nouvelles technologies pour mettre en place des offres de télémédecine et de téléexpertise. Le parcours Visu-Santé, lancé à titre expérimental à Noisy-le-Sec en partenariat avec l'AP-HP, est la marque de cette volonté.

